

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 21 octobre 2013

Secrétariat général

COMMUNIQUÉ INTERNE

Personnels « Equipement » : solde des mesures indemnitaires exceptionnelles 2012-2013

Le groupe de travail qui s'est réuni au cours de l'année 2012 a acté plusieurs pistes pour une meilleure prise en compte et reconnaissance de la contribution des personnels de statut MEDDE (ex « Equipement ») aux missions de la DGAC.

En particulier, le principe d'un supplément indemnitaire a été retenu, et validé par l'administration après avis du CT DGAC. Ce supplément vise à la fois à appliquer une mesure similaire à celle prise pour les personnels de statut aviation civile en 2012 (soit 500 € pour la catégorie A, 300 € pour la catégorie B et 200 € pour la catégorie C), et à reconnaitre la contribution spécifique de ces personnels (supplément forfaitaire de 200 € s'ajoutant aux montants précédents).

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme statutaire qui a conduit les Techniciens supérieurs de l'Equipement (TSE) à intégrer le nouveau corps des Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), qui s'inscrit dans le cadre du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B, un complément exceptionnel (dit « prime de 165 € ») a été recommandé à l'initiative du MEDDE pour l'ensemble des agents de ce corps.

L'ensemble de ces mesures devant s'opérer à régime indemnitaire fixe, et dans le cadre des contraintes réglementaires de plafond, un important travail agent par agent a été mené pour aboutir à ce que chacun de ces personnels (présent à la date de référence du 1^{er} janvier 2012) soit servi de façon optimale et dans la totalité des montants souhaités par la DGAC et par le MEDDE.

Ainsi, selon leur corps, service d'affectation, ou situation individuelle, les personnels « Equipement » ont fait l'objet de versements exceptionnels imputés sur les payes des mois de novembre 2012, puis février, avril, août et septembre 2013. La paye d'octobre 2013, dans quelques jours, soldera l'ensemble des situations, permettant à tous les agents de statut « Equipement » d'avoir bénéficié du complément exceptionnel DGAC et du complément NES de 165 €.

Seuls 5 agents non titulaires n'ont pu en bénéficier dans l'état actuel de la réglementation.

Ce sont au total 511 agents qui ont été ainsi servis : fonctionnaires (TSDD, ITPE, etc.), OPA et agents non titulaires.

Francis Massé, secrétaire général de la DGAC



